

Politique globale anticorruption et de protection des dénonciateurs

Contexte, portée et objectif

Contexte: Sustana offre des services et produits de qualité issus de fibres recyclées, ainsi qu'un engagement solide envers le développement durable et l'amélioration continue. De la récupération à la fabrication de fibre, puis à la transformation en papier, nous produisons les matières propres utilisées dans la création de vos gobelets à café, de vos emballages alimentaires, de vos livres préférés, et de bien plus encore. Nous travaillons avec les marques reconnues, les entreprises et les consommateurs pour créer des solutions d'emballage et d'impression haut de gamme et écologiques. Nos produits sont fabriqués à base de matières recyclées afin de réduire au maximum leur empreinte carbone. Nos installations, nos opérations et notre main-d'œuvre, de même que la majorité de nos clients et fournisseurs, sont situés aux États-Unis et au Canada.

La corruption nuit au développement économique et aux efforts de réduction de la pauvreté, fausse les marchés et exacerbe les inégalités. L'organisation *Transparence International* définit la corruption comme l'abus de pouvoir à des fins de profit personnel. La *Convention des Nations unies contre la corruption* la définit comme toute tentative de soudoyer un agent public, un particulier ou une entité privée. Cela comprend l'abus de pouvoir ou l'abus d'une situation à des fins de profit personnel, toute forme de détournement de fonds ou participation à un stratagème de blanchiment d'argent et toute tentative d'entraver un recours légal. Les pots-de-vin, la fraude, l'abus de fonction, l'extorsion, le favoritisme et le népotisme ont été identifiés comme des formes courantes de corruption.

L'endroit où les entreprises choisissent d'exercer leurs activités et de se procurer leurs produits peut avoir des répercussions importantes sur leur exposition au risque. Dans son Indice des perceptions sur la corruption 2021, *Transparence International* a souligné le risque élevé de corruption dans les principaux pays exportateurs de produits forestiers, dont la Russie, l'Indonésie, la Malaisie, le Pérou et le Brésil. Le fait d'utiliser des matières postconsommation provenant du Canada et des États-Unis (des pays où le risque de corruption est faible) et d'acheter la majorité de ses fibres vierges auprès de fournisseurs canadiens certifiés par le FSC® réduit considérable l'exposition au risque de corruption de Sustana par rapport au reste de l'industrie.

Portée: Cette politique s'applique à Sustana, à toutes ses filiales et marques et à tous ses employés. Elle s'applique à tous les fournisseurs avec lesquels nous avons un accord contractuel.



Objectif: Communiquer notre engagement à repérer, signaler et combattre toute forme de corruption au sein de notre entreprise.

Notre engagement : tolérance zéro

Sustana reconnaît les lois et les règlements internationaux et nationaux en matière de corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis, la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers du Canada, la Loi concernant la lutte contre la corruption du Québec et la Clean Company Act du Brésil, et exige leur respect en vertu de la présente politique. Sustana exerce ses activités en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), et compte un nombre limité de fournisseurs internationaux. Sustana considère que son risque général d'exposition à la corruption n'est pas élevé et s'engage à poursuivre sa surveillance pour s'assurer que les membres de sa chaîne d'approvisionnement relativement réduite et régionale assument pleinement leurs responsabilités.

Sustana s'engage à faire des affaires de manière responsable, éthique et transparente, dans l'ensemble de ses opérations à l'échelle mondiale et de sa chaîne de valeur. Le succès de notre entreprise est largement tributaire des liens de confiance que nous bâtissons et maintenons avec nos employés, clients, fournisseurs, investisseurs et autres partenaires, ainsi qu'avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. La corruption et les pots-de-vin minent cette confiance et sont contraires aux valeurs fondamentales d'intégrité de Sustana. Des incidents de corruption peuvent entraîner d'importantes sanctions financières, la perte d'un permis d'exploitation, des atteintes graves à notre réputation et des peines de prison pour les personnes impliquées. Pour promouvoir et protéger nos valeurs fondamentales et notre réputation, Sustana a une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption – y compris les pots-de-vin et l'extorsion – et toute forme de représailles contre les dénonciateurs. Cette approche est inscrite dans notre ADN et codifiée dans les documents suivants :

- Code de conduite des employés
- Code de conduite des fournisseurs
- Guide des employés

À faire et à éviter

Sustana interdit toute forme de corruption. Les employés, les représentants et les fournisseurs de Sustana doivent respecter la présente politique, ainsi que toutes les lois et tous les règlements nationaux et internationaux applicables en matière de corruption, qu'ils fassent des affaires au pays ou à l'étranger.



À faire : les employés, les fournisseurs et autres intervenants doivent :

- S'assurer que tous les partenaires commerciaux, fournisseurs et tiers connaissent la politique de tolérance zéro de l'entreprise à l'égard de tout acte de corruption et la respectent.
- S'assurer que toute l'information sur les paiements est enregistrée dans les dossiers électroniques de l'entreprise, que les conversations se déroulent à l'aide des outils de communication électroniques officiels et qu'elles sont enregistrées si elles se déroulent en personne.
- Repérer tout conflit d'intérêts potentiel avec des partenaires commerciaux y compris des intérêts commerciaux, des liens familiaux ou des affiliations politiques –, les divulguer à l'équipe de conformité et exécuter le processus de diligence raisonnable accrue au besoin.
- Signaler tout incident potentiel et toute préoccupation aux membres pertinents de l'équipe.
- Enregistrer correctement les paiements et les transactions afin que tous les paiements soient comptabilisés. Signaler tout cadeau reçu au chef des services financiers, et enregistrer toute l'information à ce sujet.
- Enregistrer toutes les dépenses d'affaires et frais de représentation.

À éviter : les employés, les fournisseurs et autres intervenants ne doivent pas :

- Participer directement ou indirectement à toute tentative de solliciter de l'argent pour accorder des contrats ou promouvoir des relations commerciales.
- Donner ou recevoir des pots-de-vin ou des avantages indus pour assurer l'obtention de contrats ou promouvoir une entreprise ou une personne donnée.
- Entretenir toute relation directe avec des agents publics qui pourrait nuire aux affaires officielles de Sustana ou contrevenir aux règlements auxquels l'entreprise est assujettie.
- Offrir des paiements de facilitation, notamment pour assurer sa participation à un appel d'offres, l'obtention d'un contrat ou de toute autre affaire. Dans des situations exceptionnelles où il est raisonnable de considérer que les employés vivent une contrainte (c'est-à-dire une situation où l'omission de verser un paiement pourrait entraîner des risques pour la santé et la sécurité de l'employé, celles d'un membre de sa famille ou d'un collègue), un paiement peut être effectué. Toutefois, cet incident doit être signalé immédiatement, le paiement et les détails de la transaction doivent être enregistrés correctement,



et les organismes d'application de la loi doivent être informés, au besoin.

- Offrir ou payer des pots-de-vin (directement ou indirectement) à tout agent public de quelque territoire que ce soit ou à une personne.
- Demander ou accepter toute forme de pot-de-vin ou de paiement en nature.
- Demander ou accepter toute forme de cadeau qui pourrait être considéré comme une tentative d'influencer la personne.
- Utiliser les frais de représentation ou d'autres dépenses d'affaires pour exercer une pression indue.
- Fermer les yeux sur tout pot-de-vin au sein de l'entreprise ou de la chaîne d'approvisionnement; ces incidents doivent être signalés au chef des services financiers.
- Avoir des conversations au sujet de paiements ou de trafic d'influence à partir d'appareils personnels ou d'outils de communication non officiels.

Application

Tous les employés, employés contractuels, stagiaires, consultants et fournisseurs de Sustana, ainsi que les autres partenaires avec lesquels nous entretenons une relation contractuelle doivent avoir une copie de la présente politique et signer une entente en vertu de laquelle ils acceptent de respecter la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption de Sustana. La présente politique sera appliquée rigoureusement, et toute violation pourrait entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la rupture de la relation commerciale. La question peut également être soumise aux organismes d'application de la loi pertinents. De la formation sera fournie aux employés visés de Sustana pour s'assurer qu'ils comprennent la politique et son application en pratique.

Signalement et protection des dénonciateurs

Sustana a mis sur pied une équipe spécialisée pour faire immédiatement enquête sur tout abus de pouvoir ou acte de corruption potentiel et faire le suivi de tous les signalements. Toute préoccupation ou question des employés de Sustana ou de tiers relative à un acte de corruption potentiel ou une violation de la présente politique doit être signalée rapidement par les canaux appropriés.

Il existe plusieurs façons de signaler des préoccupations relatives à la corruption, notamment :

- Aux superviseurs, à la direction ou aux ressources humaines
- Le dispositif d'alerte professionnelle (hébergé par une plateforme tierce) pour faire un signalement anonyme ou non anonyme en ligne ou par téléphone : https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/qui/91031/index.html



Les employés de Sustana ou les tiers travaillant avec Sustana ont le droit de soumettre un rapport confidentiel concernant toute préoccupation liée au travail ou aux droits de l'homme, conformément aux recommandations du principe directeur 31 de l'UNGP. Sustana s'engage à mener une enquête rapide sur tout rapport et à garantir la confidentialité et la protection de l'employé ou du tiers. Les dénonciateurs sont invités à s'identifier et les signalements seront traités de la manière la plus confidentielle possible.

Sustana ne tolère aucune rétribution au sein de l'entreprise, reconnaît le droit des dénonciateurs à faire part de leurs préoccupations et travaillera avec eux pour s'assurer qu'il n'y a pas de représailles pour avoir fait part d'une préoccupation en toute bonne foi

Rôles et responsabilités du programme anticorruption

Le chef des services financiers est directement responsable de la surveillance et de la mise en œuvre de la présente politique. Il peut déléguer une ou plusieurs des mesures et des responsabilités relatives au programme anticorruption à des membres du personnel de Sustana.

- Surveiller le risque de corruption et la performance anticorruption.
- Approuver la divulgation externe de questions relatives à la corruption.
- Revoir et approuver la politique.
- Produire des rapports sur les risques de corruption, les incidents et les mesures correctives pour le comité de vérification du conseil d'administration.
- Préparer la divulgation externe de questions relatives à la corruption.
- Effectuer des évaluations régulières du risque de corruption en collaboration avec d'autres départements de Sustana, avec les membres de la chaîne de valeur et avec les partenaires commerciaux.
- Repérer et surveiller les risques de corruption importants.
- Documenter les pratiques gagnantes et les leçons apprises.
- Élaborer et mettre à jour des mesures et des processus de prévention fondés sur les leçons apprises.
- Effectuer des enquêtes et identifier les causes fondamentales des incidents de corruption.
- Élaborer et mettre à jour la Politique globale anticorruption et de protection des dénonciateurs.
- S'assurer que tous les employés ont lu la présente politique et acceptent de la respecter.
- Donner de la formation anticorruption aux employés visés.
- Recevoir des signalements confidentiels de corruption et les transmettre au chef



des services financiers.

- S'assurer que tous les fournisseurs ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.
- S'assurer que toutes les tierces parties avec lesquels Sustana a une entente contractuelle ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.
- S'assurer que tous les employés, employés contractuels et stagiaires ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.

Gouvernance

La présente politique est soutenue et approuvée par le comité environnement, social et gouvernance (ESG) de Sustana. La responsabilité sociale et environnementale est profondément enracinée dans la structure de gouvernance de Sustana, et la gestion de notre impact et de nos risques sociaux et environnementaux est assurée par les comités ESG de notre conseil d'administration et de la haute direction. Le comité ESG de la haute direction révisera la présente politique sur une base annuelle afin d'apporter des améliorations continues. Notre approche est guidée par les principes de Sustana, qui sont axés sur les droits de la personne, le droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Communication et transparence

La présente politique devra être accessible au public sur le site Web de Sustana et communiqué à tous les employés et les fournisseurs. Elle sera mentionnée dans le Code de conduite des fournisseurs de Sustana.

Mentions légales

Sustana se réserve le droit de modifier la présente politique à sa discrétion. Les politiques mises à jour seront diffusées en temps opportun.

Date d'entrée en vigueur : 30 décembre 2022



| Mesure | Révisions majeures et commentaires (le cas échéant) | Version et date |
|--------------------------|--|------------------------------|
| 1 ^{re} édition | Première version rédigée par le vice-président du | Version 1 |
| | développement durable, révisée le président- | 30 décembre 2022 |
| | directeur général, le chef des services financiers par | |
| | intérim et le chef de l'exploitation. | |
| 1 ^{re} révision | Ajout du dispositif d'alerte professionnelle pour | Version 1.1 |
| | recueillir les signalements. | 11 août 2023 |
| 2 ^e révision | Révisée par le comité environnement, social et | Version 1.2 |
| | gouvernance (ESG), signée par le président- | 1 ^{er} octobre 2024 |
| | directeur général. | |

Nathan Jeppson

Président-directeur général, Sustana